

SWITZERLAND / SCHWEIZ

Ihre internationale Garantie

Sehr geehrter Kunde,

Danke, daß Sie sich für ein PHILIPS-Produkt entschieden haben. PHILIPS Geräte entsprechen dem neuesten Stand der Technik und werden nach strengsten Qualitätsnormen gefertigt. Sollten Sie ausnahmsweise einen Grund zur Beanstandung haben, so garantiert PHILIPS - zusätzlich zu Ihren Gewährleistungsansprüchen gegenüber Ihrem Verkäufer - innerhalb von 12 Monaten ab Kaufdatum, daß die Produkte ohne Lohn- und Materialkosten repariert werden, unabhängig von dem Land, in dem repariert wird.

Die Ansprüche entsprechend dieser Garantiezusage setzen voraus, daß das Gerät ordnungsgemäß entsprechend der Gebrauchsanweisung für seinen bestimmungsgemäßen Gebrauch verwendet wurde. Die Garantie wird auf Grund der Vorlage der Originalrechnung bzw. Zahlungsbestätigung, welche das Datum des Kaufes und den Namen des Händlers, sowie die vollständige Modell- und Produktionsnummer zu tragen hat, gewährt.

Die Garantie wird nicht gewährt, wenn:

- Die vorstehend erwähnten Dokumente auf irgend eine Art geändert oder unleserlich gemacht wurden.
- Die Modell- und Produktionsnummer am Gerät geändert, gelöscht, entfernt oder auf andere Art unleserlich gemacht wurde.
- Reparaturen, Adaptierungen oder Modifikationen am Gerät von Personen oder Gesellschaften ohne entsprechende Befugnis vorgenommen wurden, oder
- Schäden durch äußere Einflüsse (Blitz, Wasser, Feuer u. ä.) oder unsachgemäße Behandlung entstanden sind.

Wir machen Sie darauf aufmerksam, daß das Gerät nicht als defekt angesehen werden kann, wenn eine Modifikation oder Adaptierung am Gerät vorgenommen werden muß, um einen Einsatz des Gerätes zu ermöglichen, für den das Gerät in seiner ursprünglichen Spezifikation nicht vorgesehen war (z.B.: Anpassung an eine andere Empfangs- oder Anschlußnorm).

Wenn Ihr PHILIPS-Markenprodukt nicht ordnungsgemäß funktioniert, ersuchen wir Sie, sich an Ihren PHILIPS-Händler zu wenden oder das Gerät in eine PHILIPS-Service-Annahmestelle zu bringen.

Durch die Inanspruchnahme der Garantie wird die Garantiezeit weder verlängert noch wird eine neue Garantiefrist für das Produkt in Lauf gesetzt.

Sollten Sie im Falle eines Auslandsaufenthaltes eine in Ihrer Nähe befindliche PHILIPS-Händleradresse benötigen, so können Sie diese bei der Kundeninformation des jeweiligen Landes erfragen. Die Telefon- oder Faxnummer können Sie in dieser Broschüre auf der entsprechenden Länderseite finden.

Um Ihnen unnötige Mühen zu ersparen, empfehlen wir Ihnen, die Bedienungsanleitung Ihres Gerätes sorgfältig zu lesen, bevor Sie sich mit Ihrem Händler oder der Service-Annahmestelle in Verbindung setzen.

Wenn Sie weitere Fragen haben, wenden Sie sich bitte schriftlich oder telefonisch an die:

Philips Info Center

Tel.: 0844 800 544

E-mail: www.philips.ch "Kontakt zu Philips"

SWITZERLAND / SUISSE

Votre garantie internationale Philips

Cher Client,

Merci d'avoir fait l'acquisition de ce matériel PHILIPS. Celui-ci a été fabriqué avec le plus grand soin pour vous donner toute satisfaction.

Si malgré nos efforts vous rencontrez des difficultés avec ce matériel vous bénéficierez d'une garantie gratuite de 12 mois (pièces et main-d'oeuvre) à partir de la date de l'achat quelque soit le pays où le matériel est remplacé.

Cette garantie internationale est complémentaire à la garantie de PHILIPS et ses partenaires commerciaux en vigueur dans le pays d'achat.

Le bénéfice de la Garantie Internationale PHILIPS suppose que le matériel ait été utilisé conformément à son mode d'emploi et à sa destination et vous sera accordé sur présentation du ticket de caisse ou de la facture d'achat indiquant la date de l'achat, le nom du revendeur, et le numéro de modèle et de production du produit.

Aucune garantie ne sera due dans les cas suivants :

- Modification ou altération des documents cités ci-dessus.
- Modèle et/ou numéro de production du produit rendus non identifiables.
- Réparations, modifications ou adaptations sur le produit effectuées par une personne non autorisée.
- Dommages, provoqués par une cause extérieure à l'appareil et notamment par foudre, incendie, dégâts des eaux ou négligence.

Il est rappelé que la modification ou adaptation du produit pour le mettre en adéquation avec des normes d'émission/réception ou de raccordement au réseau local différentes de celles en vigueur dans le pays pour lequel il a été conçu, fabriqué et/ou agréé, n'est pas du ressort de la garantie. En conséquence, il est recommandé de vérifier la destination géographique du matériel lors de l'achat.

En cas de dysfonctionnement de votre produit PHILIPS, vous devez vous adresser à votre revendeur habituel ou avec un réparateur agréé PHILIPS. Dans l'éventualité où cette nécessité de faire appel à un service après-vente se produirait à l'étranger, prenez contact avec le Service Consommateur PHILIPS dans le pays concerné dont vous trouverez le numéro de téléphone dans ce livret: celui-ci vous indiquera les coordonnées d'un point de service après vente.

Plus généralement, en cas de problème avec votre matériel PHILIPS, nous vous recommandons d'étudier attentivement la notice d'emploi avant de contacter votre revendeur. Si des questions subsistent auxquelles ce dernier ne peut pas répondre, écrivez ou appelez:

Philips Info Center

Tel.: 0844 800 544

E-mail: www.philips.ch "Contacter Philips"

SWITZERLAND / SUISSE

Votre garantie internationale Philips

Cher Client,

Merci d'avoir fait l'acquisition de ce matériel PHILIPS. Celui-ci a été fabriqué avec le plus grand soin pour vous donner toute satisfaction.

Si malgré nos efforts vous rencontrez des difficultés avec ce matériel vous bénéficierez d'une garantie gratuite de 12 mois (pièces et main-d'oeuvre) à partir de la date de l'achat quelque soit le pays où le matériel est remplacé.

Cette garantie internationale est complémentaire à la garantie de PHILIPS et ses partenaires commerciaux en vigueur dans le pays d'achat.

Le bénéfice de la Garantie Internationale PHILIPS suppose que le matériel ait été utilisé conformément à son mode d'emploi et à sa destination et vous sera accordé sur présentation du ticket de caisse ou de la facture d'achat indiquant la date de l'achat, le nom du revendeur, et le numéro de modèle et de production du produit.

Aucune garantie ne sera due dans les cas suivants :

- Modification ou altération des documents cités ci-dessus.
- Modèle et/ou numéro de production du produit rendus non identifiables.
- Réparations, modifications ou adaptations sur le produit effectuées par une personne non autorisée.
- Dommages, provoqués par une cause extérieure à l'appareil et notamment par foudre, incendie, dégâts des eaux ou négligence.

Il est rappelé que la modification ou adaptation du produit pour le mettre en adéquation avec des normes d'émission/réception ou de raccordement au réseau local différentes de celles en vigueur dans le pays pour lequel il a été conçu, fabriqué et/ou agréé, n'est pas du ressort de la garantie. En conséquence, il est recommandé de vérifier la destination géographique du matériel lors de l'achat.

En cas de dysfonctionnement de votre produit PHILIPS, vous devez vous adresser à votre revendeur habituel ou avec un réparateur agréé PHILIPS. Dans l'éventualité où cette nécessité de faire appel à un service après-vente se produirait à l'étranger, prenez contact avec le Service Consommateur PHILIPS dans le pays concerné dont vous trouverez le numéro de téléphone dans ce livret: celui-ci vous indiquera les coordonnées d'un point de service après vente.

Plus généralement, en cas de problème avec votre matériel PHILIPS, nous vous recommandons d'étudier attentivement la notice d'emploi avant de contacter votre revendeur. Si des questions subsistent auxquelles ce dernier ne peut pas répondre, écrivez ou appelez:

Philips Info Center

Tel.: 0844 800 544

E-mail: www.philips.ch "Contacter Philips"